



**DELIBERATION N°03-11**

**Modifiant le plan de financement de l'opération ERGSY**

**- Extension et Réhabilitation du Groupe Scolaire Yamanale (ERGSY) -  
- Modifie et remplace la délib n°19-09 du 13-06-09 -**

Séance du 25/02/11 (Quorum non atteint)  
Nouvelle Séance du 05/03/11  
(Sans obligation de quorum)  
Date de la convocation : 25/02/11

Membres en exercice : 15  
Membres démissionnaires : 01  
Membres présents : 06 votants 06

L'an deux mil onze, le samedi cinq mars à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

**PRESENTS :** Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIYOUKA, 1<sup>er</sup> Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Eveline PERIGNY, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Alexis TIYOUKA, 4<sup>ème</sup> Adjoint.  
Les conseillers : Stéphane APPOLINAIRE.

**ABSENTS :** Les conseillers : Alain FREDERIC - Alain GIPET - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU - Laetitia TIYOUKA - Leick PAUL

**SECRETARIE DE SEANCE :** Conformément aux dispositions de l'article L.212-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Liliane APPOLINAIRE est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

**Monsieur le Maire expose :** Que courant 2009, la collectivité a initié le projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire « Yamanale ». Cette opération vise d'une part en la construction de nouveaux équipements et d'autre part en la réhabilitation de l'existant qui est vétuste et inadapté au fonctionnement normal d'un établissement scolaire. En concertation avec le Rectorat, une estimation de travaux a été faite de l'ordre de 507 397 € sur un montant de 754 395 €. Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, il a été octroyé une aide de 480 000 € et au titre du PO FEDER, 123 516 €. Le reste étant apporté par la commune.  
Le maître d'œuvre ayant été désigné, ce dernier réestimait les travaux à 567 976,76 € dans le respect du programme initialement acté mais dépassant malheureusement le montant initial. Suite à la consultation lancée en MAPA (06/10) sur la base du DCE, la meilleure offre dépassait de 175 241 €. Aussi, afin d'éviter de procéder à des coupes sombres dans le projet au risque de le rendre « infonctionnel » et « incohérent », la collectivité se voit dans l'obligation de réévaluer le coût d'objectif de l'opération à 871 883 €, soit 117 488 € d'augmentation. Le plan de financement a été modifié de la façon suivante :

Plan de financement		
ETAT	480 000 €	55 %
PO FEDER	217 506 €	25 %
COMMUNE	174 377 €	20 %
TOTAL	871 883 €	100 %

**Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.**

**Le Conseil municipal,  
Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,**



**Après avoir délibéré ;**

- Confirme** la réalisation du projet « extension et réhabilitation du Groupe Scolaire Yamanale » dans le cadre du PRE.
- Arrête** le nouveau montant de l'opération à 871 883 €.
- Approuve** le plan de financement prévisionnel modifié tel que proposé ci-dessus.
- Sollicite** les aides des différents partenaires comme indiquées dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.
- Confirme** la SEMSAMAR en tant que conducteur d'opération du projet.
- Autorise** M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA (GF)